

# plan de lutte contre la violence et l'intimidation

pour une école bienveillante, inclusive et  
sécuritaire

## Résumé à l'intention des parents

**L'analyse de la situation** démontre que les élèves sont heureux de venir à l'école, ils se sentent soutenus et ils ont le goût d'apprendre. La grande majorité des élèves et du personnel se sentent en sécurité à l'école. Nos défis résident dans la cohérence et la cohésion dans les règles et l'application de ces dernières. Les membres du personnel souhaitent être mieux outillés pour intervenir dans des situations de violence. On remarque aussi que malgré le sentiment de sécurité et l'accès aux adultes de confiance, certains élèves ne se confient pas sur des situations vécues à l'école. Plusieurs n'en parlent pas non plus avec leurs parents.

### Nos priorités

- arrimer l'application des règles dans l'école
- outiller le personnel pour mieux intervenir en prévention
- développer les compétences socio émotionnelles et les comportements prosociaux des élèves
- améliorer l'efficacité de la surveillance en tout lieu
- trouver la meilleure méthode pour répertorier les événements
- communiquer aux parents les actions, les engagements et les événements
- outiller les parents pour mieux intervenir, soutenir et encadrer leur enfant.

le **Conflit** est caractérisé par un rapport égalitaire et non en prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

L'**intimidation** est un comportement, une parole, un acte ou un geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernés, ayant pour effet d'engagé des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

La **violence** se définit par une manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



## Stopper la violence en 5 étapes

1. Mettre fin au comportement
2. Nommer le comportement
3. Orienter vers les comportements attendus
4. Évaluation sommaire auprès de l'élève qui est victime
5. Consigner et transmettre

### Voici certaines mesures de prévention mise en place à l'école

- Programme Vers le pacifique avec médiateurs sur la cour d'école. Élèves animateurs et arbitres sur la cour.
- Ateliers divers avec des sous-groupes d'élèves ayant des besoins ciblés donnés par la TES ou la psychoéducatrice.
- Enseigner des jeux coopératifs et les règles des jeux sur la cour pour une compréhension commune.
- Surveillance active sur la cour d'école. Formation du personnel.
- Port d'un sac à bandoulière pour repérage rapide.
- Surveillance accrue à certains postes dans les corridors.
- Enseigner l'importance du rôle du témoin et dénoncer lors de la tournée des classe.
- Enseigner explicitement toutes les règles dès le début de l'année et selon le besoin.
- Harmoniser les pratiques entre les différents intervenants pour agir avec cohérence et constance.
- Favoriser une communication efficace entre tous les intervenants de l'école.
- Assurer une collaboration éducatrice-titulaire-spécialiste pour une information partagée.
- Faire connaître le mode de vie à tous les intervenants, les élèves et les parents.
- Utiliser la plateforme Moozoom pour mieux identifier et nommer les émotions.
- Un système d'émulation favorisant le sentiment d'appartenance (ex: le termomètre, étoiles et les billets Wow)
- Offrir fréquemment des rétroactions positives spécifiques.
- Utilisation de coin calme, d'objets sensoriels et des pauses actives.

### Modalités pour effectuer un signalement ou pour former une plainte

- Informer les élèves, tous les membres du personnel ainsi que les parents des modalités de déclaration et de consignation des événements à caractère violent ou d'intimidation.
- Inviter les élèves à s'adresser à tout adulte de l'école en qui ils ont confiance (de vive voix, par écrit, par courriel ou sur le site de l'école. ([agissons.source@cssp.gouv.qc.ca](mailto:agissons.source@cssp.gouv.qc.ca)))
- Boîte de courrier de dénonciation.
- Lors d'une tournée de classe, faire connaître les fiches de dénonciation papier.
- Pour le personnel de l'école, dénoncer tout geste de violence ou d'intimidation à l'aide de formulaire disponible pour répertorier les situations.
- Effectuer un signalement ou une plainte directement au protecteur régional de l'élève en cas de violence à caractère sexuel.
- Les signalements ou plaintes ne peuvent se substituer au travail de la DPJ et des corps policiers.



**Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence et d'intimidation.**